

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA

MOSTAGANEM



N°

23

DATE

09.04.2024

Pour le Bien du Football
Il faut toujours

- ✓ Jouer pour gagner
- ✓ Jouer avec sportivité
- ✓ Observer les lois du jeu
- ✓ Respecter les adversaires, les arbitres les coéquipiers et les spectateurs
- ✓ Accepter la défaite avec dignité
- ✓ Promouvoir les intérêts du football
- ✓ Rejeter la corruption, la drogue, le racisme, la violence et autres menaces pour notre sport
- ✓ Aider les autres à résister aux tentatives de corruption
- ✓ Dénoncer les personnes qui essaient de porter préjudice à notre sport
- ✓ Honorer les personnes qui défendent la réputation du football

TÉL ET FAX : 045.41.31.41

Email : lfwmosta@gmail.com

Site Internet : www.lfwmosta.com

COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCES VERBAL DE LA REUNION N° 21 SEANCE DU : 07.04.2024

- PRESIDENCE DE MONSIEUR **BOUSHABA AHMED**
➤ HAMCHERIF Abed.....SECRETARE

ORDRE DU JOUR

1. **Courrier**
2. **Audience**
3. **Traitement des affaires.**

AMENDES

ARTICLE 133 SENIORS

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.

Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant la fin du championnat en cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure liée au règlement de ses dettes envers la ou les ligues concernées.

ARTICLE 109 JEUNES

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.

ARTICLE 135 : PÉRIODE DE RECHERCHES

Les périodes de recherches sur la suspension antérieure d'un joueur, sont limitées à la saison en cours et la saison précédente à l'exception des sanctions à temps qui sont limitées aux deux (02) saisons précédant la saison en cours.

A la fin de chaque saison sportive, la ligue est tenue à titre déclaratif de publier dans le bulletin officiel et sur le site internet la liste des membres (joueurs, dirigeants, clubs et stades) suspendus et le reliquat restant à purger. La liste des suspendus est communiquée à la FAF et à toutes les ligues

ARTICLE 142: RESPONSABILITE DU DECOMPTE DES SANCTIONS

Le décompte des sanctions, avertissement ou autres relève de la seule responsabilité des clubs.

1. **Courrier :**

- B.O. N°22 LFWMOSTAGANEM.....Remerciements.
- Lettre du club : **NARE ENARO** concernant recours.....PRIS NOTE

2. **Affaires à traiter**

I. REGLEMENTS ET QUALIFICATIONS

AFFAIRE N°101

RENCONTRE ELSBA / JSA SENIOR DU : 05.04.2024/

Partie non jouée

- Vu les pièces versées au dossier,
- Vu la feuille de match,
- Vu le rapport de l'arbitre directeur.

Attendu : que le directeur de jeu signale dans la feuille de match et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre ELSBA/JSACHASTA catégorie senior en date du : 05.04.2024 au stade Communal de ACHAACHA de la dernière journée suite à l'absence de l'équipe du JSACHASTA, et cela, malgré le laps de temps réglementaire accordé.

Par ces motifs la commission de discipline décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe senior du club : JSA ACHASTA tout en attribuant le gain du match au club : ELSBA ACHAACHA sur le score de trois buts (03) à zéro (00).
- Défalcation de six (06) points à l'équipe du JSA ACHASTA.
- Amende de quinze mille dinars (15.000 DA) infligée au club : JSACHASTA et transmet le dossier à la commission compétente ART 62 RG/FAF.

AFFAIRE N°102

Au sujet du troisième forfait du club : WRBM MESRA

Toutes catégories confondues : U19/U17/U15

ATTENDU / que le club : WRBM MESRA enregistre son troisième forfait délibéré des trois catégories : U19/U17/U15 au cours de la saison sportive 2023/2024 des rencontres non jouées suite aux absences répétées des trois catégories sur les terrains suivants :

- ❖ Stade de MESRA en date : 02.02.2024 contre ASAM MOSTAGANEM....1^{er} match,
- ❖ Stade de SOUR en date : 17.02.2024 contre ESB BELATTAR.....2^{ème} MATCH,
- ❖ Stade de KRECHICHE en date du : 26.03.2024 contre CRK KRECHICHE.....3^{ème} MATCH.

Par ces motifs la Commission de discipline décide :

- Défalcation de trois (03) points à l'équipe senior du club : WRBM MESRA du classement de DIVISION PRE-HONNEUR
- Amende de quarante cinq mille dinars (45.000 DA) infligée au club : WRBM MESRA circulaire N°004 DU 15.11.2023

AFFAIRE N°103

RENCONTRES : WRBM / HRBM DU : 31.03.2024 CATEGORIES : U19/U17/U15/

Parties non jouées

- Vu les feuilles de matchs,
- Vu le rapport de l'arbitre

Attendu : que le Directeur de jeu signale dans les feuilles de matchs et confirme dans son rapport le non déroulement des rencontres opposant : WRBM/HRBM catégories U19/U17/U15 du : 31.03.2024 au stade de MESRA suite à l'absence de l'équipe WRBM MESRA catégories U19/U17/U15, et cela, malgré le laps de temps réglementaire accordée :

Par ces motifs : la Commission de discipline décide :

- Matchs perdus par pénalité aux équipes : U19/U17/U15 du club : WRBM MESRA tout en attribuant le gain du match aux équipes : U19/U17/U15 du club : HRBM MANSOURAH sur le score de : trois (03) buts à zéro (00) et transmet le dossier à la commission compétente.

AFFAIRE N°104

RENCONTRE : ASAM/CRBTAZ SENIOR DU 06.04.2024/

Partie non jouée

Vu les pièces versées au dossier,

Vu la feuille de match,

Vu le rapport de l'arbitre

Attendu : que le directeur de jeu signale dans la feuille de match et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre : ASAM/CRBTAZGAIT catégorie senior en date du : 06.04.2024 au stade de BENSLIMANE MOSTAGANEM de la dernière journée de championnat de division PRE-HONNEUR de la PHASE RETOUR suite à l'absence de l'équipe du CRBTAZGAIT, et cela, malgré le laps de temps règlementaire accordé.

Par ces motifs : la commission de discipline décide :

-Match perdu par pénalité à l'équipe senior du club CRBTAZGAIT tout en attribuant le gain du match à l'équipe senior du club : ASAM MOSTAGANEM sur le score de trois (03) buts à zéro (00).

-Une défalcation de six (06) points à l'équipe du CRBTAZGAIT.

- Une amende de Quinze Mille dinars (15 000 DA) infligée au club : CRBTAZGAIT et transmet le dossier à la commission compétente ART 62 RG/FAF

AFFAIRE N°105

RENCONTRE : WM / WRBMESRA SENIOR DU 06.04.2024/

Partie non jouée

Vu les pièces versées au dossier,

Vu la feuille de match,

Vu le rapport de l'arbitre

Attendu : que le directeur de jeu signale dans la feuille de match et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre : WM / WRBMESRA catégorie senior en date du : 06.04.2024 au stade de BENSLIMANE MOSTAGANEM de la dernière journée de championnat de division PRE-HONNEUR de la PHASE RETOUR suite à l'absence de l'équipe du WRBM MESRA, et cela, malgré le laps de temps règlementaire accordé.

Par ces motifs : la commission de discipline décide :

-Match perdu par pénalité à l'équipe senior du club WRBM MESRA tout en attribuant le gain du match à l'équipe senior du club : W.M. MOSTAGANEM sur le score de : trois (03) buts à zéro (00).

-Une défalcation de six (06) points à l'équipe du WRBM MESRA.

-Une amende de Quinze Mille dinars (15 000 DA) infligée au club : WRBM MESRA et transmet le dossier à la commission compétente ART 62 RG/FAF.

AFFAIRE N°106

Troisième partie non jouée de l'équipe senior du WRBM MESRA

- Vu l'article 63 du règlement de championnat de football amateur

Attendu : que l'équipe senior du club WRBM MESRA enregistre son troisième forfait délibéré au cours de la saison sportive 2023/2024 de la Division Pre-Honneur suite à son absence des rencontres suivantes :

- FCBA / WRBM DU 23.02.2024 A ACHAACHA.....**Partie non jouée**
- IRBSAF/WRBM DU 02.03.2024 A OUED EL KHEIR..... **Partie non jouée**
- WM / WRBM DU 06.04.2024 A BENSLIMANE..... **Partie non jouée**

Est déclaré en forfait général.

Par ces motifs la commission de discipline décide :

-Forfait général de l'équipe senior du WRBM MESRA qui entraîne le retrait de la compétition et la rétrogradation en division inférieure. À savoir que les résultats de l'équipe fautive du club concerné (WRBM MESRA) de la phase retour sont annulées et transmet le dossier à la commission compétente. Art 63 RG/FAF.

II. DISCIPLINE

DIVISION PRE-HONNEUR SENIORS/

AFFAIRE N°214 RENCONTRE : ESB / GRBS SENIORS DU : 05.04.2024

NOM	PRENOM	N°LIC	DOSSARD	CLUB	SANCTIONS
DOUARA	EL-MEHDY	J0407	21	ESB	JOUEUR EXCLU POUR CUMUL DE CARTON (CAS+CAS) : UN (01) MATCH DE SUSPENSION FERME ART 103 RG/FAF
BENAMAR	GHALI	J2595	29	GRBS	JOUEUR EXCLU POUR INSULTE ENVERS ADVERSAIRE : DEUX (02) MATCHS DE SUSPENSION FERMES+1500 DA MILLE CINQ CENT DINARS AMENDE. ART 111 RG/FAF.
TOUAT	LAKHDAR	J0391	04	ESB	JOUEUR AVERTI POUR CONTESTATION DE DECISION : UNE AMENDE DE CINQ MILLE DINARS (5 000 DA) CIRCULAIRE N°002 DU 09.11.2023.
DJEDI	ILIAS	J0585	27	GRBS	JOUEUR AVERTI POUR CONTESTATION DE DECISION : UNE AMENDE DE CINQ MILLE DINARS (5 000 DA) CIRCULAIRE N°002 DU 09.11.2023.
M'BAREK	MOURAD	J0397	08	ESB	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT
LAZREG	TOUATI	J0412	10	ESB	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT
AISSA CHERIF	A. RAHMANE	J2607	20	ESB	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT
BOUDALI	BELKACEM	J2668	23	ESB	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT
BOUZID	NOUREDDINE	J0313	13	GRBS	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT
BOUICH	OMAR	J0556	19	GRBS	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT

AUTRES DECISIONS

JOUEUR SIGNALE EN FIN DE PARTIE POUR INSULTE ENVERS LE COMMISSAIRE DU MATCH :

- GHALI OMAR J0308 DOS N°08 GRBS : QUATRE MATCHS (04) DE SUSPENSION FERMES+ CINQ MILLE (5000 DA) **AMENDE ART 112 RG/FAF.**

DIRIGEANT AVERTIS POUR CONTESTATION DE DECISION :

- LATROCH AHMED LIC N°D0019 SECRETAIRE GRBS SOUAFIAS AMENDE DE CINQ MILLE DINARS (5000 DA) **CIRCULAIRE N°002 DU 09.11.2023.**

CONDUITE INCORRECTE DE L'EQUIPE ESB SIDI BELATTAR :

- UNE AMENDE DE CINQ CENT DINARS (500 DA) **ART 130 RG/FAF**

Séance levée à 16H00

LE PRESIDENT

Mr. BOUSHABA Ahmed

LE SECRETAIRE

Mr. HAMCHERIF Abed

COMMISSION D'ORGANISATION SPORTIVE

PROCES VERBAL DE LA REUNION N°20 SEANCE DU 08.04 .2024/

- PRESIDENCE DE MONSIEUR : MESSAOUDENE Touati
- BELKAIIOUS HICHAM.....SECRETARE
- SADJI TOUTA.....MEMBRE

ORDRE DU JOUR

1. **Courrier.**
2. **Résultats techniques. D.PRE-HONNEUR ET JEUNES CATEGORIES.**
3. **CLASSEMENT**
4. **Programmation JEUNES CATEGORIES**

1.Courrier :

- ✓ BO N°22 LFWMOSTAGANEM.....Remerciements

2.Résultats Techniques :

DIVISION PRE-HONNEUR SENIORS PHASE RETOUR

22ème ET DERNIERE JOURNEE DU VENDREDI 05. ET 06.04 .2024 /

RENCONTRES	SCORES	EXEMPT
WM / WRBMESRA	PNJ	FCBA
ELSBA / JSA	PNJ	IRBSAF-SAF
ESB / GRBS	01/01	
ASAM / CRBTAZ	PNJ	

CLASSEMENT

DIVISION PRE-HONNEUR SENIORS PHASE RETOUR /

22ème JOURNEE DU VENDREDI 05. ET SAMEDI : 06.04 .2024 /

N°	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	GA	OBSERVATIONS
01	FCBA	44	18	14	02	02	50	17	+33	
02	ESB	35	18	09	08	01	60	21	+39	
03	IRBSAF	35	18	10	05	03	43	19	+24	
04	W.M.	34	18	11	04	03	43	20	+23	-03 POINTS MPPP
05	GRBS	34	18	09	07	02	34	17	+17	
06	JSA	19	18	07	04	07	28	32	-04	-06 POINTS MPPP
07	ASAM	10	18	02	04	12	20	58	-38	
08	ELSBA	05	18	01	03	14	14	64	-50	-01POINT NPA
09	CRBTAZ	02	18	02	03	13	22	51	-29	-06POINTS MPPP / -01POINT NPA
10	WRBM	00	18	03	02	14	21	49	-28	-25 POINTS MPPP

LES CLUBS CRBTOUAHRIA ET WRBM MESRA SONT EN FORFAIT GENERAL

CE CLASSEMENT EST ETABLI SOUS TOUTES RESERVES

.....

PROGRAMMATION

JEUNES CATEGORIES MATCHES RETARDS

GROUPE.A./

DATE	STADE	RENCONTRES	HORAIRES			JOURNEE
			U19	U17	U15	
VENDREDI 12.04.2024	SIDI ALI	CRBTAZ/IRBSL	09H00	11H00	14H30	12ème JOURNEE

GROUPE.B./

HORAIRES

DATES	STADES	RENCONTRES	U19	U17	U15	JOURNEE	EXEMPT
VENDREDI 12.04.2024	MESRA	WRBM/ASAM	09H00	11H00	14H30	18ème JOURNEE	NARE
SAMEDI 13.04.2024	OUED EL KHEIR	IRBSAF/CRBTOUA	09H00	11H00	12H30		
SAMEDI 13.04.2024	MANSOURAH	HRBM/ESB	09H00	11H00	12H30		
SAMEDI 13.04.2024	KRECHICHE	CRK / NRBS	09H00	11H00	12H30		

GROUPE.D./

DATE	STADE	RENCONTRES	HORAIRES			JOURNEE
			U19	U17	U15	
SAMEDI 13.04.2024	STIDIA	OM / CSNAS	09H00	11H00	12H30	12ème JOURNEE

GROUPE.D./

DATES	STADES	RENCONTRES	HORAIRES			JOURNEE	EXEMPT
			U19	U17	U15		
SAMEDI 13.04.2024	SIDI ALI	UGSA / CSHM	09H00	11H00	12H30	18ème JOURNEE	CSANS O.M.
SAMEDI 13.04.2024	SIRAT	IRBSIRAT/ASSO	09H00	11H00	12H30		

GROUPE.D./

DATE	STADE	RENCONTRES	HORAIRES			JOURNEE
			U19	U17	U15	
SAMEDI 20.04.2024	SAYADA	CSHM/OM	09H00	11H00	12H30	7ème JOURNEE
SAMEDI 20.04.2024	MESRA	WM / ARBK	09H00	11H00	12H30	18ème JOURNEE

GROUPE.D./

DATE	STADE	RENCONTRES	HORAIRES			JOURNEE
			U19	U17	U15	
SAMEDI 27.04.2024	A DESIGNER	OM / UGSA	///////	10H00	////	10ème JOURNEE

Séance fut levée à 16h00

LE PRESIDENT

Mr. T. MESSAOUDENE

LE SECRETAIRE

Mr. H. BELKAIUS

COMMISSION D'ARBITRAGE WILAYA

PROCES VERBAL DE LA REUNION N°09 SEANCE DU : 09.04.2024/

- PRESIDENCE DE MONSIEUR :..... YAGOUB MOKHTAR
- BENAKOU NASREDINE.....SECRETARE
- ABED ABDELHAK.....FORMATEUR
- KRADIA KADDA.....FORMATEUR

ORDRE DU JOUR

1.COURRIER

2.FORMATION

3.DESIGNATION

1. COURRIER LOFA :

- Désignation du : 13.04.2024 JEUNES.....PRIS NOTE.
- Fax concernant teste physique (RATTRAPAGE) pour le 16.04.2024 à l'OPOW TLEMEN ... PRIS NOTE

2.FORMATION :

- Jeudi les arbitres stagiaires.

3.DESIGNATION :

- Désignation des arbitres de Région et Wilaya.

SEANCE LEVEE A 16H00

LE PRESIDENT

Mr YAGOUB Mokhtar

LE SECRETAIRE

Mr BENAKOU Nasredine